

Chères Adhérentes, chers Adhérents, chers Amis

Vous le savez, notre Assemblée Générale aurait dû se dérouler au mois de Juin mais les conditions sanitaires qui s'imposent à nous n'ont pas permis sa tenue dans sa forme habituelle.

Cependant, nous devons nous conformer à certaines obligations à la fois légales et statutaires et organiser, sous une forme différente, la consultation des Adhérents. Aussi, dans le respect de nos statuts et des règles relatives à l'organisation d'une Assemblée Générale, nous devons vous soumettre, par l'intermédiaire de nos messageries respectives, un certain nombre de points qui feront l'objet d'un vote de votre part.

Déroulement de la procédure:

- le 17 Juillet, tous nos Adhérents seront destinataires de l'ensemble des documents qui accompagnent le déroulement de l'AG
- vous aurez jusqu'au 24 Juillet à 12 heures pour en prendre connaissance et pour procéder aux différents votes (le 24 Juillet 12 heures étant le jour et l'heure "butoirs").
- l'après-midi du 24 Juillet, il sera procédé au dépouillement des votes et les Adhérents seront informés des différents résultats.

Concrètement que faut-il faire ?

Afin de faciliter l'appropriation des documents, nombreux, que nous sommes tenus de vous soumettre et pour en faciliter leur compréhension, nous vous proposons de **procéder de la façon suivante**:

1 – Ouvrir le fichier intitulé "Pièce 2"

Cette pièce est le bulletin de vote, celui qui vous permettra de connaître les différents points sur lesquels vous devrez voter.

Le bulletin de vote devra nous être retourné soit par mail à l'adresse habituelle de la MJC (mjc@carca.org) soit, si vous le souhaitez, en le portant directement à la MJC aux heures d'ouverture de cette dernière. Une urne est prévue à cet effet.

2 – Ouvrir le fichier intitulé "Pièce 3"

Il s'agit du premier point sur lequel il faudra voter et il concerne "l'approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale 2019".

3 – Ouvrir le fichier intitulé "Pièce 4"

Il s'agit du deuxième point sur lequel il faudra voter et il concerne le "Rapport moral de Président".

4 – Ouvrir le fichier intitulé "Pièce 5-1"

Il s'agit du troisième point sur lequel il faudra voter et il concerne "L'analyse financière au 31 Décembre 2019". Ce document s'appuie sur des éléments qui sont contenus dans la "**Pièce 5-2**" que vous devez ouvrir simultanément.

Pour compléter votre compréhension vous pouvez aussi ouvrir "**La pièce 5-3**" ainsi que la "**Pièce 5-4**".

Pour terminer ce troisième point et avant de finaliser votre vote, vous devez ouvrir la "**Pièce 5-5**" et prendre connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes de notre Association.

5 – Ouvrir le fichier intitulé "Pièce 6"

Il s'agit du quatrième point sur lequel il faudra voter "candidat par candidat" et il concerne "l'Election des Membres du Conseil d'Administration".

6 – Ouvrir le fichier intitulé "Pièce 7"

Il s'agit du cinquième point sur lequel il faudra voter et il concerne les "Taux de l'Adhésion 2020-2021".

Bien sûr, à cette procédure lourde et complexe nous aurions préféré une Assemblée Générale plus traditionnelle avec la présence physique de tous. Cela aurait été, plus simple, plus rapide et surtout plus convivial.

Aussi, merci de votre coopération et à très bientôt.